



ARRETE N° 2025 – 407
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Foulerie n° 9
Madame Chrystel HAQUET
Du Mardi 15 Juillet au Jeudi 17 Juillet 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipe ALVAREZ,

VU la demande de Madame Chrystel HAQUET, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Foulerie au n° 9 avec 3 places de stationnement neutralisées, du Mardi 15 Juillet à 18 heures au Jeudi 17 Juillet à 16 heures,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Madame Chrytel HAQUET est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de la Foulerie au n° 9 avec 3 places de stationnement neutralisées, du Mardi 15 Juillet à 18 heures au Jeudi 17 Juillet à 16 heures,

ARTICLE 2 : Les panneaux d'interdiction de stationner sont à retirer au Centre Technique Municipal (02 31 89 17 63), 9 Route Emile RENOUF.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire (panneau avec affichage du présent Arrêté) sera mise en place par Madame Chrystel HAQUET.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 11 Juillet 2025

Pour le Maire et par délégation,

Le Premier Adjoint :

Félipe ALVAREZ

